

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 octobre 2016 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM : Marcel Mainville
Valère Huet
Nathalie Francoeur
Laurence Beaudoin
Sophie Côté

Absence : monsieur Denis Fortin

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et sec-très., Léona Francoeur, adjointe de même que messieurs Yvan Pruneau ins.mun. et Paul René Francoeur ins. Adj.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marc Caron constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #228-10-16

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du mois de septembre
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 5-2 : inscription TECQ – travaux lac alphé et autres
- 5.12 : Assurances municipales ajout du barrage-
5. 15 : extra chalet des sports : ligne de couleur et conduit souterrain –
- AJOUT CORRESPONDANCE :**
- 3- Invitation concert de musique 15/10
- 4- Télé don 30 octobre –
5. Changement nom charte loisirs-
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer
- 9- **Résolutions et règlements:**
- 9.1 : route Colonie/nivelage/fossé
- 9.2 : limite de vitesse demandée pour secteur halte Frégate (G.Mathieu)
- 9.3 : machine à aiguiser patins (WHB 2 500\$-
- 9.4 : firme avocat
- 9.5 : demande feuillet église
- 9.6 : rencontre Hydro Gaspé
- 9.7 : Tugliq-
- 9.8 : halte routière St-Yvon (bail emphytéotique au lieu d'achat- PROPOSEUR
- 9.9 : modification zonage sablière- 1^{er} projet de règlement
- 9.10 : ordinateur mairie-
- 9.11 : annuler le mandat concernant la mise à jour du plan d'intervention –renouvellement conduite aqueduc et égout-
- 9.12 : demandes de l'inspecteur : abrasif- matériel de remplissage- problème déneigeuse- et déménagement zamboni.
- 9.13 : avis de motion-réglementation utilisation routes de bois
- 9.14 : Prise de castor _ 75&/1
- 9.15 : colloque culturel
- 10- Rapport de l'inspecteur municipal
- 11- Rapport du chef pompier
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 229-10-16

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2016, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2016 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation

- | | |
|--|--|
| 1. Simon Bélanger, Mamot | Eau potable |
| 2. J.François Gagnon, Mamot | TECQ |
| 3. Québec Mun. | Programme FEPTU |
| 4. Québec Mun. | Fermeture du projet FEPTU |
| 5. Ministère de la famille | MADA |
| 6. Diane Lebouthillier | Logements sociaux |
| 7. UMQ | information |
| 8. CAUREQ | A recevoir 1 637.76 \$ |
| 9. UQAR | Suivi érosion côtière |
| 10. URLS | Lancement des programmes |
| 11. M environnement | Opérateur eaux usées /1/01/17 |
| 12. Groupe ultima | information |
| 13. Mélanie Levasseur | Questionnaire a remplir sur la participation des ainés dans notre municipalité |
| 14. UMQ | Offre entente UMQ avec Hydro-quebec |
| 15. Construction L.F.G. | Ligne de couleur |
| 16. M. C. | Poussière rte + frais nettoyage |
| 17. Commission municipale | Nouveau dans les demandes d'enquête concernant code éthique |
| 18. Projets gov. | Projets vers égalité femmes/hommes |
| 19. M.C. | Poussière rte + frais nettoyage |
| 20. Commission municipale | Nouveau dans les demandes d'enquête concernant code éthique |
| 21. Projets gov. | Projets vers égalité femmes/hommes |
| 22. Ministère environnement | analyse d'Eau/2 par mois |
| 23. Norda Stelo, | Recommandation Digue Lac Alphée |
| 24. Norda, Éric Côté | Rapport visite de chantier |
| 25. Joël Côté | Invitation concert Musique 15 Octobre |
| 26. Télé sourire | Demande de don Télé-Don 30 octobre |
| 27. Comité des Loisirs | Modification à apporter pour les noms |
| 28. Politique de lumières de rues, | Pour votre information |
| 29. Code éthique des élus | |
| 30. Liste des contribuables non connectés au réseau | |
| 31. Liste des contribuables /vidange de fosse 1/année | |
| 32. Location du gymnase Décision à prendre | |
| 33. MAMOT | Budget pour services incendies |
| 34. Diane Lebouthillier | logements sociaux/sondage a répondre |
| 35. Gaspésien.net | Service internet haute vitesse |
| 36. Le groupe ohméga | Rapport validation de performance |
| 37. Chronique : contrats de gré à gré bientôt jusqu'à 100 000 \$ | |

Maire

Sec-très.

5.2 RÉSOLUTION # 230-10-16

Cloridorme - taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ; 2014/2018)/travaux et études financés par la tecq-2014/2018

Attendu que :

- La municipalité de Cloridorme a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ-2014/2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre du MAMOT;

la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures fixé à 28\$ par habitant par année, pour un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12 Résolution # 231-10-16

Assurances municipales

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la MMQ d'inclure le barrage aux assurances municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15 Résolution # 232-10-16

Extra au chalet des sports

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les extras suivants :
bande de patinoire : ligne de marquage 750\$ et main courante : 958.74\$ de même que ajout d'un conduit pour le futur chronomètre : 1 292.87\$ plus excavation et remblai.
Taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOUT 3- Résolution # 233-10-16

Invitation concert de musique

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son maire à participer à l'activité mentionnée plus haut qui se déroule à Madeleine le 15 octobre prochain à 19h30.

Les frais reliés à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Résolution # 234-10-16

Télé don

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde un montant de 250\$ dans le cadre du télé don de Télé-sourire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Aucun suivi pour le moment.

Résol ut i on # 235- 10- 16

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} septembre au 30 septembre 2016

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de septembre de la municipalité pour un montant de 815 989.83\$, de 2 703.62 pour les loisirs pour le mois d'août et de 9 229.07 pour septembre. Une liste des comptes a été remise à chacun des membres du conseil municipal et de plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires, de même que le rapport financier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent

procès-verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 236-10-16

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 le nivelage a été fait

9.2 : Résolution # 237-10-16

Limite de vitesse/secteur halte routière de Pointe-à-la-Frégate

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de vérifier pour un changement de vitesse de 90 à 50 dans le secteur de la halte routière de Pointe-à-la-Frégate, à cause justement de cette infrastructure qui est achalandée en période estivale (arrêts fréquents).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 : Résolution # 238-10-16

Machine à aiguiser les patins

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil ne se procurera pas la machine mentionnée plus haut car trop dispendieuse et trop désuète.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 : remis à plus tard

9.5 Résolution # 239-10-16

Don annonce/feuillet paroissial

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de la fabrique à savoir 50\$ pour un don annonce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.6: Résolution # 240-10-16

Rencontre Hydro-Québec

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate son maire à participer à la rencontre demandé par Hydro-Québec le 27 octobre à Gaspé.

Les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : monsieur le maire veut aller de l'avant dans ce dossier

9.8 : Résolution # 241-10-16

Halte St-Yvon

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal ne modifiera en rien le bail emphytéotique qui a été signé par tous les propriétaires, permettant ainsi de faire la halte routière municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : Résolution # 242-10-16

Dossier :Premier projet du règlement 2007-05-02-2016 amendant le règlement 2007-0

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

CONTEXTE DU DOSSIER

CONSIDÉRANT que le conseil municipal du Canton de Cloridorme a adopté le règlement numéro 2007-05 (Règlement de zonage de la municipalité du Canton de Cloridorme);

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Cloridorme est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., ch. A-19.1) et que le règlement 2007-05 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un paragraphe du règlement de zonage actuel empêche l'implantation d'une nouvelle sablière à Cloridorme, mais que le règlement provincial sur les carrières et sablières régit déjà cet objet;

CONSIDÉRANT l'article 124 de la LQE qui rend inopérant un règlement municipal qui porte sur le même objet qu'un règlement découlant de la LQE

RECOMMANDATION

QUE le Conseil municipal du Canton de Cloridorme adopte, par la présente, le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement 2007-05-02-2016 amendant le règlement numéro 2007-05 Règlement de zonage de la municipalité du Canton de Cloridorme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 : Résolution # 243-10-16

Ordinateur maire

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal Autorise l'achat d'un ordinateur
pour monsieur le maire au coût de 1 063.50\$. Cet
ordinateur demeure la propriété de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 : Résolution # 244-10-16

Annulation mandat/ingénieur

SUR LA PROPOSITION DE SOHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE ET IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal annule la partie de la
résolution 094-04-16 concernant la mise à jour du plan
d'intervention pour le renouvellement des conduites
d'eaux potable, d'égout et de chaussées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 : Résolution # 245-10-16

Demande de l'inspecteur municipal

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à
procéder aux achats suivants : abrasif pour l'hiver 2016-
2017, déménagement du matériel de remplissage, du
déménagement de la zamboni pour réparations, et de se
rendre à Rimouski avec la déneigeuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT

JE, SOUSSIGNÉ, Valère Huet CONSEILLER donne avis de motion, avec dispense de lecture, en vertu de
l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le
règlement #..... concernant. Une réglementation particulière applicable au transport de bois.

Monsieur Valère Huet donne avis de motion

9.14 : Résolution # 246-10-16

Prise de castor

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à
prendre arrangement avec un trappeur afin de prendre les
castors qui bouchent le lac à Ti-Luc. Le prix est de 75\$
par bête attrapée, comme l'an passé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.15 : Résolution # 247-10-16

Colloque culturel

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate madame Sophie Côté à participer au colloque culturel qui se déroule à Rivière-au-Renard le 27 octobre.

Les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 : Résolution # 248-10-16

Correctif à la résolution # 197-08-16

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal apporte l'ajout suivant à la résolution # 197-08-16 : à la Partie 1- ainsi que l'Administration portuaire, au 631, route 132 Cloridorme G0E 1G0 pour un montant de 1 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 : Résolution # 249-10-16

Budget d'honoraires

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Norda Stelo pour la production du constat de dommages au coût de 1 500\$ plus taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.18 : Résolution # 250-10-16

Lacunes électriques

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à procéder aux vérifications des lacunes électriques et contacter Omhégia pour faire effectuer les travaux requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Pruneau informe le conseil qu'il a réalisé les travaux de fin de saison : fermer les haltes, ramasser les pancartes, etc, de même que identifié les bouchons égout (sur la 132) et nettoyer l'aqueduc.

Paul René Francoeur

Donné à l'inspecteur : abrasif pour période hivernale

Directrice générale

Madame Marie Dufresne dépose une note au conseil municipal concernant le projet égout, une balance de vérification et les heures restantes des vacances et congé de maladie.

11- Rapport du chef pompier

Au niveau incendie : entraide avec Petite Vallée, et problème au niveau des bonbonnes pour le remplissage, Grande-Vallée ne donnera plus le service (système désuet) nous devons aller à Rivière au Renard.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : la route du Brûlé, bornes arpentage (égout), ruisseau Poirier, route du Syndicat, barrage assurance, terrain halte St-Yvon, limite de vitesse.

Clôture de la séance

13-Résolution # 251-10-16

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marc Caron maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière
